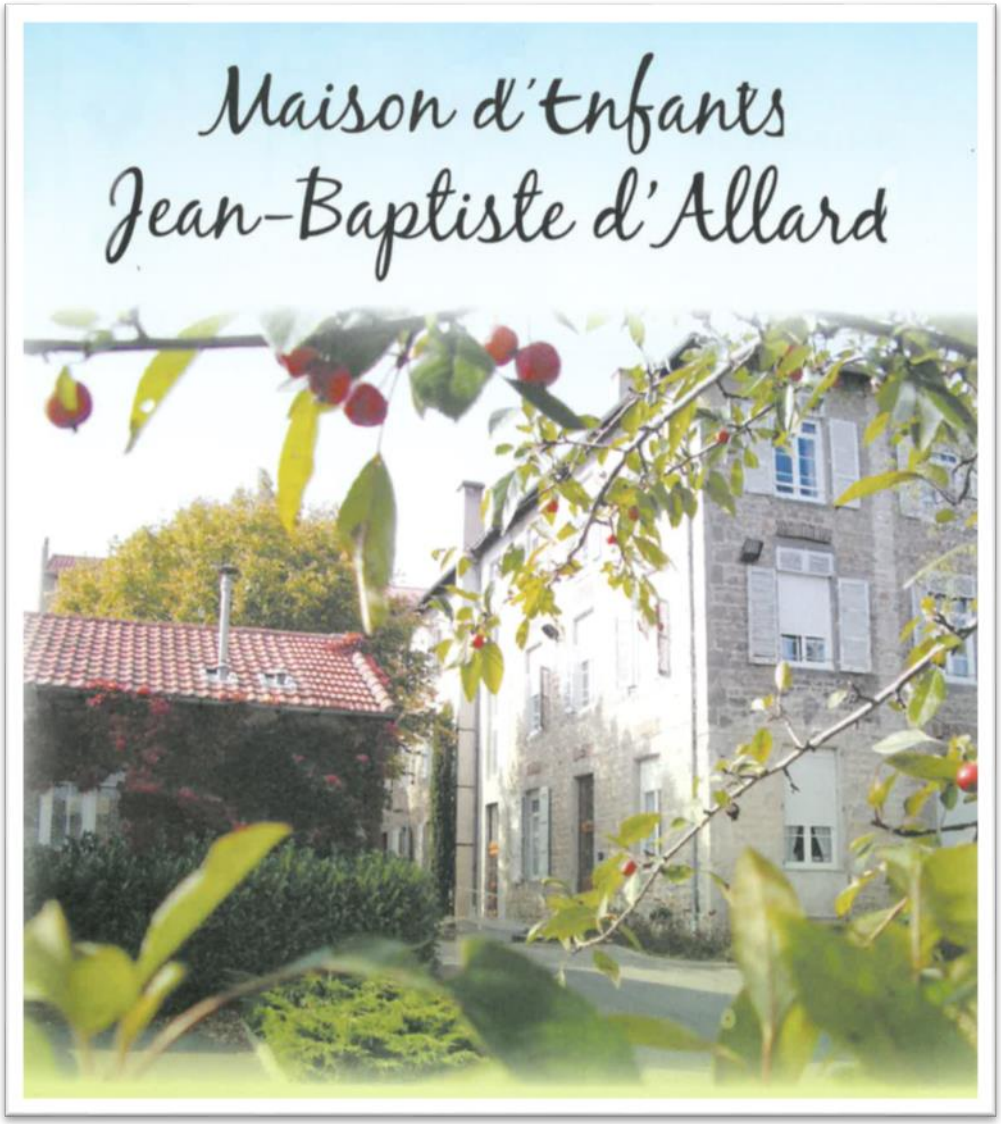

PROJET D'ETABLISSEMENT
2016 / 2020

FÉVRIER 2016

Sommaire

Préambule

1. L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire
   a. L'histoire
   b. Le projet de la Maison d'Enfants
   c. Les valeurs

2. Les missions
   a. Les repères juridiques
   b. Les enjeux pour l'établissement
   c. Les principes du nouveau projet d'établissement

3. Le public et son entourage
   a. Le public accueilli
   b. Modalités d'admission
   c. Le parcours des enfants
   d. Anticiper les évolutions

4. Les principes d'intervention
   a. Identification des besoins des enfants
   b. L'expression et la participation
   c. Les principes qui fondent l'intervention des professionnels
   d. Les objectifs de l'accompagnement
   e. Les relations avec l'entourage, la place des parents dans l'établissement

5. Les professionnels et les compétences mobilisées
   a. Compétences et qualifications
   b. Fonctions et délégations
   c. Dynamique du travail d'équipe
   d. L'organisation de l'interdisciplinarité
   e. Le soutien aux professionnels
   f. L'appartenance à un réseau
   g. Prévention des risques de maltraitance
   h. Les modalités de régulation

6. La nature de l'offre de service et son organisation
   a. Mode d'organisation interne
   b. Hébergement
   c. Restauration
   d. Soins
   e. Accompagnement social
   f. Activités
   g. Moyens matériels
   h. L'ancrage des activités dans le territoire partenariat et ouverture

7. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement
   a. Objectifs à mettre en œuvre
   b. Plan d'action
   c. Fiche d'action et de de suivi

Préambule

Résultat des travaux du Conseil d'administration, de la direction et des salariés de la Maison d'enfants tout au long de l'année 2015, ce projet d'établissement remplace celui rédigé en 2010 pour une durée de 5 ans.

La méthodologie :

Pour son écriture, la Maison d'enfants a fait appel à M. Jean Jacques Merlin, Scop Varap, qui est intervenu pendant 6 journées entre les mois de septembre et novembre 2015. Cette intervention avait été précédée par les travaux de tous les salariés sur le bilan du précédent projet. Le Conseil d'administration a consacré deux réunions les 12 janvier et 30 novembre 2015 à l'examen du projet. Il l'a approuvé au cours de la réunion du 3 février 2016.
Ce projet fait suite aux évaluations interne et externe.

Une large participation des salariés, des enfants et de leurs parents, ainsi que les partenaires, a été voulue par la direction de la Maison d'enfants.

Les séances de travail sur deux journées consécutives ont permis de former 3 groupes de travail par demi-journées puis des retours en grand groupe.
Les productions écrites ont fait l'objet de navettes entre l'intervenant et le comité de pilotage, en préalable à la rédaction finale du projet.

Les enfants ont été associés à la réflexion à partir de questions ciblées discutées au sein des groupes puis restituées en Conseil de la Vie Sociale. Les parents ont été également sollicités lors d'une rencontre préalable à la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale. Les partenaires ont été sollicités par l'encadrement.

La participation :

La participation aux travaux a été importante :
En effet, 85 % de travailleurs sociaux y ont participé, 55 % de salariés des services généraux, soit au total 70% des salariés de l'Etablissement. La direction et les 2 chefs de service ont été impliqués tout au long de la démarche dans l'animation des groupes et au sein du comité de pilotage.

Le comité de pilotage et le comité de suivi du projet pendant les 5 ans

Le comité de pilotage était constitué de 13 membres:
- 2 éducateurs de l'internat
- 2 éducateurs du pôle des placements diversifiés
- un représentant des services généraux
- une assistante de service social
- le président et un membre du Conseil d'administration
- 2 chefs de service
- une attachée de direction
- la directrice

Un comité de suivi du projet sera mis en place.
Il se réunira deux fois par an et sera garant du suivi des fiches actions.

1. L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

a. L'histoire

Située dans un parc sur les hauteurs de Montbrison, la Maison d'enfants Jean-Baptiste d'Allard, anciennement Providence de Rigaud, existe depuis le 20 août 1835.
Actuellement, la Maison d'enfants est gérée par l'association Jean-Baptiste d'Allard. C'est une association Loi de 1901, à but non lucratif.
L'association Jean-Baptiste d'Allard est une association à taille humaine bien implantée depuis ses origines dans le bassin de vie de Montbrison dans la Loire (42).
Aujourd'hui, comme à l'origine du projet fondateur en 1835, la Maison d'enfants se veut attentive à l'avenir des enfants et notamment des plus fragiles d'entre eux.
L'histoire de l'association est riche de cette préoccupation et l'on peut aujourd'hui, en les actualisant, reprendre les missions fondatrices du projet.
Le projet initial de M. Jean-Baptiste d'Allard en 1835 a été de créer un orphelinat *« où les jeunes filles pauvres puissent trouver un abri contre le vice, la misère et aussi les moyens d'assurer leur existence par un travail utile »*.
La notion *« d'abri »* nous reporte aujourd'hui à notre mission de protection et le projet d'aider les pensionnaires de l'orphelinat à *« assurer leur existence »* nous renvoie à nos missions éducatives et sociales.

b. Le projet de la Maison d'enfants

L'association Jean-Baptiste d'Allard se donne aujourd'hui pour mission de protéger et d'aider les enfants, garçons et filles, en danger ou en risque de danger, de maltraitance physique et psychologique, de carences affectives et éducatives, de négligences ou qui se trouvent en situation de conflit avec la loi.
Ces enfants, dont les parents, en raison de leurs propres difficultés, ne peuvent remplir totalement leurs fonctions parentales (absence, défaut de soins, défaut d'éducation) rencontrent des difficultés d'apprentissages, de relation à l'autre, de structuration de leur personnalité mais conservent des capacités scolaires et de socialisation.
La mission de la Maison d'enfants consiste alors à les aider à identifier et développer ces capacités dans un cadre protégé.

c. Les valeurs

La Maison d'enfants s'inscrit dans des valeurs de respect de l'enfant tel qu'il est, où il en est, avec son vécu, son histoire, sa famille dans le respect de sa culture et de sa différence.
Elle défend l'intérêt de l'enfant dans le respect de la laïcité et de citoyenneté.

Elle agit dans le respect des familles en restant attentifs à leurs difficultés sans jugements de valeur et en travaillant au maintien du lien entre famille (y compris élargie) et enfants.

Dans un contexte de «désinstitutionalisation» de la Protection de l'enfance, elle souhaite affirmer sa volonté de poursuivre sa mission. Elle reste attachée à sauvegarder l'esprit convivial d'une maison.

2. LES MISSIONS

a. Les repères juridiques

- **Le cadre réglementaire** :

Le cadre réglementaire applicable aux Etablissements et Services Sociaux et Médico Sociaux (ESSMS) est le suivant :
- le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)
- la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale
- l'arrêté du 8 septembre 2003 précisant le contenu de la charte des droits et libertés des personnes accueillies.
- le décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux formes de participation.
- le décret N°2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contenu du contrat de séjour.
- la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs

Plus spécifiquement pour les Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS):
- CASF art L 312-1 et L221.1 et suivants
- Code Civil art 375 (assistance éducative)
- Ordonnance du 2 février 1945
- Décret n°85-936 du 23 août 1985
- Décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 (habilitation justice)
- Loi du 5 mars 2007 sur la réforme de la protection de l'enfance

- **Les recommandations de bonne pratique professionnelles :**

Les recommandations de l'Agence Nationale d'Evaluation Sociale et Médico-Sociale (ANESM):

- Le questionnement éthique dans les ESSMS (octobre 2010)
- L'élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service (mai 2010)
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (novembre 2009)
- La mission du responsable d'établissement et le rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (septembre 2009)
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services (juillet 2009)
- L'ouverture de l'établissement à et sur son environnement (décembre 2008)
- Les attentes des personnes et le projet personnalisé (décembre 2008)
- La bientraitance, définition et repères pour la mise en œuvre (juillet 2008)
- La mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (juillet 2008)

Plus spécifiquement :
- L'évaluation interdisciplinaire de la situation d'un mineur / jeune majeur en cours de mesure
- Le partage d'information à caractère secret en protection de l'enfance (mai 2011)
- L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement (mai 2010)

b. Les enjeux pour l'établissement

La Maison d'Enfants JB d'Allard favorise et développe des modalités innovantes de prise en charge (démarrage du premier Placement avec maintien prioritaire en milieu familial, PMPMF, en 2000). Ce projet d'établissement présente les axes forts que la Maison d'enfants se propose de développer, ayant pris en compte le contexte des nouvelles politiques sociales du secteur et des évolutions des enfants accueillis.

L'établissement, qui revendique, avec ses 71 places, une prise en charge à taille humaine, a rejoint le réseau AMEL qui regroupe 6 Maisons d'enfants dans le département de la Loire.
Ce réseau permet à chacune de ces structures de porter une parole commune face aux financeurs, de développer des projets communs tout en préservant leur identité et leur singularité.

c. Les principes du nouveau projet d'établissement :

1- Conserver l'esprit « maison » en cohérence avec le projet associatif
2- Répondre le plus précisément possible au parcours de chaque enfant et de sa famille à travers le projet individuel de l'enfant.
3- Renforcer le travail avec les familles en étant au plus près de leurs préoccupations et compétences en favorisant aussi le placement à l'intérieur de la cellule familiale
4- Mobiliser les ressources et le réseau existant autour de l'enfant
5- Renforcer les relations avec les partenaires (école, soin, association locale)
6- Maintien de la double habilitation (placement direct par le juge des enfants et placement Aide Sociale à l'Enfance)
7- Conserver une capacité d'accueil de 71 places, avec un mode d'organisation offrant de la souplesse entre les différentes modalités de prise en charge des enfants au regard des fortes variations d'un exercice sur l'autre, et au cours d'un même exercice, des demandes des juges pour enfants et des services de l'ASE.
8- A partir de 2016, un prix de journée pour 70 enfants et un budget famille d'accueil pour un enfant.
9- Développer un projet d'accueil des adolescents garçons et filles
10- Développer un projet spécifique autour de la prise en charge des enfants les week-ends et les vacances

Afin de définir ces principes, ils font l'objet de l'annexe 1.

3. LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE

a. Le public accueilli :

De manière générale la Maison d'enfants a pour mission l'accueil de tous enfants en danger ou en risque de l'être.

La Maison d'Enfants JB d'Allard est habilitée à recevoir des mineurs et des jeunes majeurs de 6 à 21 ans des deux sexes dans le cadre d'une double habilitation de la protection de l'enfance (ASE- Conseil Départemental de la Loire) et du Ministère de la Justice.
Sa capacité d'accueil est de 71 mesures allant de l'accueil en internat, au placement séquentiel, au Placement avec retour prioritaire en milieu familial (PRPMF) et au Placement avec maintien prioritaire en milieu familial (PMPMF). L'établissement dispose également d'une place en famille d'accueil.

<u>Les spécificités de l'établissement :</u>

- **L'accueil des fratries et des jeunes porteurs de handicap**

La Maison d'enfants réaffirme sa vocation et ses objectifs en matière d'accueil de fratries ainsi que des enfants porteurs de handicap.

- **L'accueil d'urgence**

Il n'y a pas d'accueil dans le cadre de procédures d'urgence actuellement car la Maison estime que l'urgence est un travail (métier, savoir-faire) à part entière. Si la Maison d'enfants est réactive, elle sait faire du dépannage, elle n'a pas pour vocation le travail de l'urgence.

- **Le placement relais**

Peu utilisé par les partenaires, l'accueil d'enfants dans le cadre d'un placement relais reste une modalité d'accueil spécifique : d'une durée de placement de 3 mois non renouvelable, ce placement permet de gérer une situation de crise, de poser un diagnostic. Il conviendra cependant de définir avec les services dont c'est la mission première la complémentarité de ce dispositif sur le territoire.

(Fiche action N° 1)

b. Les modalités d'admission

La Maison d'enfants s'inscrit dans les principes définis par le schéma départemental. Elle refuse les candidatures pour les jeunes enfants lorsqu'une évolution de la parentalité est peu probable; donc les placements à long terme pour lesquels des orientations en placement familial sont plus indiquées.
Les critères pris en compte pour une admission :

- Un projet réalisable pour l'enfant, avec sa famille
- Une articulation avec le travailleur social externe qui présente la situation
- Un regard global sur la situation : problématique éducative et/ou sociale.

Dans le cadre des placements séquentiels et des PMPMF, la proximité géographique constitue l'élément primordial de l'admission.

<u>Processus d'admission</u> :

Les éléments nécessaires d'appréciation de la situation, en vue de la mise en œuvre d'un projet réalisable, doivent être communiqués.

Une première lecture du dossier est effectuée par l'équipe de direction, le psychologue, et les éducateurs.
Le travailleur social référent est invité pour présenter et élaborer les grandes lignes du projet, puis la décision finale d'admission est prononcée par la Directrice.

Cette disposition permet une plus grande réactivité dans les délais de réponse.
Le processus est géré en continu tout au long de l'année.

<u>Evolution des publics accueillis.</u>

Les tableaux présentés en annexe 2 nous ont permis de pointer les évolutions du public accueilli et d'en tenir compte ; 4 évolutions notables sont repérées ci-dessous :

- De grandes variations annuelles avec depuis 2012 une croissance de de l'effectif des garçons.
- Une augmentation des + de 14 ans sur le pôle diversifié et une augmentation des 10 -14 ans sur le pôle complet.
- Diminution du placement judiciaire direct sur le pôle complet.
- Augmentation de la population d'enfants du secteur du Forez par rapport à celui de St Etienne.

c. Anticiper les évolutions

L'analyse de ces tableaux permet de dégager de grandes tendances qui doivent permettre d'anticiper les orientations de la Maison d'Enfants pour les cinq prochaines années :

<u>Le nombre croissant de garçons dans la structure</u> :

L'époque où les garçons devaient quitter le foyer dès 14 ans est révolue, mais pour autant, l'établissement est encore peu équipé pour la prise en charge des adolescents, alors que le foyer pour les jeunes filles fonctionne depuis 1993 : si pour celles-ci, il existe une offre importante en terme de formation initiale et professionnelle, l'équivalent pour les garçons n'a pas encore été suffisamment exploré et exploité.
Si des expérimentations ont pu être menées, un véritable projet de création d'un foyer ados garçons devient une urgence à ne plus différer aussi bien pour la continuité de l'accueil des garçons déjà placés mais aussi pour répondre à un besoin d'accueil de jeunes adolescents sur le territoire.
(Fiche action n° 2)

Une diminution des placements directs :

C'est une conséquence directe de la loi de 2007 et du principe de subsidiarité.

Une amplitude d'âges de plus en plus grande dans les groupes verticaux :

Ce constat repose la question du fonctionnement des groupes verticaux.
Il semble nécessaire de repérer, dans ce projet, un groupe d'âge scolarisé en primaire, des groupes de pré-adolescents, un dispositif adolescents et jeunes majeurs.
Tous les groupes peuvent être mixtes.

La composition des groupes

Dans le cadre du parcours de l'enfant, la Maison d'enfants est vigilante sur la constitution des groupes en utilisant toutes les modalités de prise en charge qu'elle propose, en accord avec le projet personnalisé.

Les week-ends et les vacances

L'intérêt de l'enfant doit prévaloir dans l'organisation de sa prise en charge sur les temps de fin de semaine et de période de vacances.

La forme des placements en internat prend une forme particulière pour les enfants ne bénéficiant pas de droit de visite. Faire vivre des enfants exclusivement dans des contextes institutionnels et groupaux participent à une forme d'enfermement.

La pratique de la Maison est de favoriser une vie de groupe en internat de semaine et autant que faire se peut une vie en gîte ou en famille de parrainage lors des week-ends et vacances.

(Fiche action n° 3)

Les nouveaux moyens de communication au sein de la Maison d'Enfants
Fiche d'action n° 6

Sur un tout autre registre, d'autres évolutions sont à prendre en compte :
L'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, twitter), et le téléphone portable qui viennent parfois court-circuiter les interventions des professionnels (en particulier lors des visites médiatisées).

4. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention s'organisent autour du règlement de fonctionnement et du livret de procédure.
Annexe 2

a. Identification des besoins des enfants

La Maison et son personnel s'engagent à respecter les besoins primaires des enfants, dans un souci de bienveillance et de bientraitance selon la pyramide de Maslow qui définit les besoins comme suit :

– Les besoins physiologiques (alimentation, vêtement, habitat,..)
– Les besoins de sécurité
– Les besoins d'appartenance (à un groupe social)
– Le besoin d'estime
– Le besoin d'auto-expression ou d'auto-réalisation

Dans le contexte d'un placement au-delà de ces besoins fondamentaux, la prise en compte des enfants nécessite:

- le respect du cadre légal
- l'obtention des réponses sur les raisons du placement (avec des partenaires) et le maintien du réseau
- des perspectives, une dynamique, de la souplesse et de l'adaptation des formes d'intervention
- des interlocuteurs identifiés pour porter leur projet
- de réajuster si nécessaire les besoins à travers le Projet Individualisé

b. L'expression et la participation

Il existe plusieurs formes d'expression au sein de la Maison:

- les réunions de groupes d'enfants
- le journal interne la «Feuille de choux» écrit avec les enfants
- le site internet
- le Conseil de la Vie Sociale enfants se réunit au moins deux fois par an. Ses membres sont élus (2 membres par groupe). L'objectif du CVS est de traiter des questions émanant des enfants sur l'amélioration des conditions matérielles de vie, d'accueil et du fonctionnement de la Maison d'Enfants.
  S'il est difficile d'organiser un CVS de famille avec des parents élus, la Maison d'enfants veut néanmoins maintenir cette instance en privilégiant la cooptation de parents plutôt qu'une élection.
  (Fiche action n° 4)

Les principes qui fondent l'intervention des professionnels

Les principes qui fondent l'intervention des professionnels prennent leur source à travers deux cadres :
- Le cadre législatif, à partir des textes sur la protection de l'enfance, la loi 2002-2(), la loi de mars 2007 sur la protection de l'enfance, l'ordonnance de placement, le contrat d'accueil provisoire.
- le cadre éducatif qui vise au développement des apprentissages, des facultés, des potentialités de l'enfant, et le travail avec les familles.

Le principe de discrétion et de secret partagé est essentiel dans la pratique avec les partenaires. La prise de risque doit être mesurée et nous devons favoriser la sécurisation pour avancer.
Un comité d'éthique garant de ces principes n'existe pas aujourd'hui car il est difficile de faire exister cette instance dans une association à taille modeste. Un comité d'éthique sera mis en place dans le cadre de l'association AMEL pour travailler et réfléchir ensemble sur des pratiques au sein de ses membres dans un souci permanent de bientraitance.

L'enfant est au cœur du dispositif.

Selon le principe issu du milieu médical: *« veiller à ne pas nuire, être garant d'un consentement libre et éclairé »*, bien que paradoxal dans le contexte des placements contraints, c'est la recherche de l'adhésion qui sera privilégiée.
Dans le cadre du placement contraint, il est antinomique de rechercher l'adhésion. Par contre, il est essentiel de construire un lien de confiance avec la famille et l'enfant dans le cadre de l'accompagnement éducatif et non dans le cadre du placement.

La pratique éducative de base s'origine dans un fondement d'humanité et de repères de « bonnes » parentalités. L'acte éducatif repose donc sur :

- Un vécu partagé d'expériences du quotidien et / ou du réel (repas, travail scolaire)
- Une capacité de pouvoir penser, parler de ce vécu, de questionnement
- Une capacité d'ouverture à la compréhension des faits, des évènements
- Un ancrage dans une culture avec des repères, des idéaux, des normes
- Une recherche du potentiel et de la valorisation de l'autre

La pratique éducative se donne également pour mission la prise en compte des situations particulières qui fondent la mesure de placement pour chaque enfant.

La pratique éducative se définit donc comme : « pratiquer une pensée, analyser une pratique (Alain-Noël Henri).

d. Les objectifs de l'accompagnement

Les objectifs de l'accompagnement sont fixés par le cadre judiciaire ou administratif, avec la volonté affirmée d'un accompagnement de l'enfant, lorsque c'est possible, visant son retour en famille.
Le principe du collectif est intrinsèque dans le fonctionnement d'une Maison d'enfants.
De nombreux paradoxes et de nombreuses questions restent des préoccupations quotidiennes dans la mission d'accompagnement individuel au sein d'un collectif:

La question de la temporalité est importante dans l'accompagnement.
Cette temporalité dépend et est fixée par l'ordonnance de placement et le contrat d'accueil provisoire.
Il est parfois nécessaire de pouvoir réajuster les conditions du placement avec le juge ou l'inspecteur aux personnes vulnérables.

e. Les relations avec l'entourage, la place des parents dans l'établissement

Aucun travail ne peut se faire sans la participation des parents tout au long de la durée du placement.

Il est essentiel d'associer les parents et les enfants aux objectifs du placement en évaluant avec eux ce qui est possible. Le principe de co-éducation est un principe **incontournable**.
Plusieurs familles ont répondu à une invitation début décembre 2015 pour débattre de leurs attentes dans le cadre du nouveau projet. Ci-joint quelques paroles des parents.

Les principaux retours des parents :

- Lorsque le juge nous annonce qu'il va placer notre enfant, le monde s'écroule,
- Nous sommes des mauvais parents, la première visite de la maison d'enfants, nous n'avons pas le cœur à cela, nous sommes contre.
- Nous n'entendons rien de ce que les éducateurs peuvent nous dire
- Pourrions-nous être en lien avec des parents qui ont vécu la même chose que nous ?
- les parents notent une évolution des enfants mais aussi une évolution de leur positionnement « *j'ai pu m'aider donc j'ai pu aider mes enfants* »
- Un besoin rapporté par tous de pouvoir être aidé, épaulé, écouté et d'échanger.
- Le sentiment d'être exclu au départ lors de la décision de placement puis une progression dans l'association au projet,
- Le cout de téléphone repéré sur la semaine qui « *s'effiloche* » avec le temps quand on est rassuré,
- Notion de confiance entre les parents et les éducateurs ; la confiance décrétée différente de la confiance dans la co-construction/coéducation,
- La notion de transparence entre parents et éducateurs
- Les parents demandent plus de disponibilité de la part des éducateurs sur les temps de retours sur les temps de week-ends et de vacances.
- Les parents souhaitent être accueillis et entendus dans un lieu intimiste.
- La notion du tout tout de suite et de l'immédiateté

- *Un besoin d'accompagnement sur le placement et la notion de séparation (ex : témoignage de famille sur leur expérience et mettre des mots sur cette décision) Transmission/rassurer*
- *Notion de l'annonce du juge, comprendre le placement, l'autorité judiciaire s'impose à vous comme à nous*
- *Violence de la rupture*
- *L'importance du maintien de l'AP*
- *L'importance de l'impartialité, jamais dans le jugement quel que soit la situation ou le rapport avec la famille*
- *Pas de bons ou mauvais parents/notion de difficultés dans des parcours de vie*
- *Notion de protection différente du besoin d'aide*
- *Le besoin de confronter leurs enfants à un cadre parfois plus strict en MECS qu'à la maison*
- *Mieux s'aider à évaluer la situation*
- *Un objectif commun le retour de l'enfant dans sa famille*
- *La notion d'accueil des parents et de disponibilité (locaux)*
- *Plus de disponibilité sur les temps de retour week-end*
- *Ils notent une bienveillance des éducateurs envers les parents, l'importance de tisser des liens*
- *Le retour de Carnot le manque de confidentialité lorsqu'on parle des situations d'enfants aux parents devant d'autres parents*
- *Une salle de rencontre dans les structures, un lieu de parole, intimité, le coté double porte sur le bureau du foyer est très rassurant*
- *Besoin d'une dynamique entre nous*

Au moment de l'admission :
Une visite et la présentation des différents services de la Maison d'enfants permet aux parents de comprendre son fonctionnement et d'identifier les différents lieux où l'enfant va évoluer. La remise des documents et leur signature doit faire l'objet d'un temps d'explication afin d'obtenir un consentement éclairé.

Durant la prise en charge :
C'est dans l'échange avec les représentants légaux que se co-construit le projet individuel de l'enfant.
Les responsables légaux restent les détenteurs de l'autorité parentale : à ce titre, la Maison d'Enfants s'engage à mettre en œuvre un principe de co-éducation en respectant l'histoire, la culture et les valeurs de la famille, en référence au règlement intérieur, à la charte des droits et libertés, et au principe de laïcité.

Conformément à la loi, la question de la prise en compte de la famille élargie sera travaillée dans la personnalisation des projets.

En fin de prise en charge :
Les fins de prise en charge font l'objet d'une attention particulière, elles sont l'aboutissement du travail éducatif. Un accompagnement social peut être nécessaire pour garantir la fin du placement.
Un livret de sortie sera créé. Il listera les démarches à effectuer, les partenaires à contacter.
(fiche action n°5).

f - Prévention des risques de maltraitance

L'ANESM fait référence au concept de bientraitance plutôt qu'à celui de maltraitance. L'institution, un groupe d'enfants peut avoir pour certains protagonistes un effet maltraitant subi.
L'objectif de la Maison d'enfants est d'y remédier. Plusieurs indicateurs de régulation sont actifs comme la Commission d'intervention de régulation de crise (CIRC), le livret procédure, la fiche évènementielle.

La sanction n'est pas maltraitante dans la mesure où elle est décidée en équipe et qu'elle arrive à un moment opportun, en réponse à un événement ou une attitude.
La famille doit en être informée.

Les outils de prévention des risques de maltraitance :

Mise en œuvre de la Commission d'intervention de régulation de crise (CIRC) :
Tous les salariés peuvent solliciter cette instance dès lors qu'un ou plusieurs professionnels rencontrent une situation d'impuissance. L'équipe de direction peut être aussi à l'initiative de la saisine de cette commission.

Fiche événementielle :
Outil commun à l'ensemble de l'établissement qui est utilisé pour les événements graves en interne. (Agressions physiques, verbales, sur des personnes ou des biens).

Un principe : Faits écrits, faits posés.
Ces fiches sont autant d'indicateurs qui permettent d'évaluer sur une année le nombre d'événements, et leur suivi.
(Fiche action n° 6)
Les séjours de rupture :

Ils sont peu utilisés car compliqués à mettre en œuvre en raison du faible nombre de structures d'accueil, et du coût financier de ces séjours. La Maison a pu organiser des séjours de rupture en lien notamment avec nos partenaires territoriaux pour éviter l'éloignement géographique de l'enfant. Une réflexion s'engage dans le cadre d'une fiche action en interne et avec tous nos partenaires et au sein de l'AMEL.
(Fiche action n° 7)

5. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

a. Compétences et qualifications

Sous l'autorité du Conseil d'administration composé de 12 membres, l'établissement compte actuellement 14 corps de métiers différents :

Educatif :
Moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, assistante de service social, éducateur de jeunes enfants, maîtresses de maison, surveillantes de nuit.
Services généraux :
Cuisinier, personnel d'entretien, couturière.
Administratif :
Assistante de direction, secrétaire.
Encadrement :
Chefs de services et directrice.
Médical et paramédical :
Psychologue.

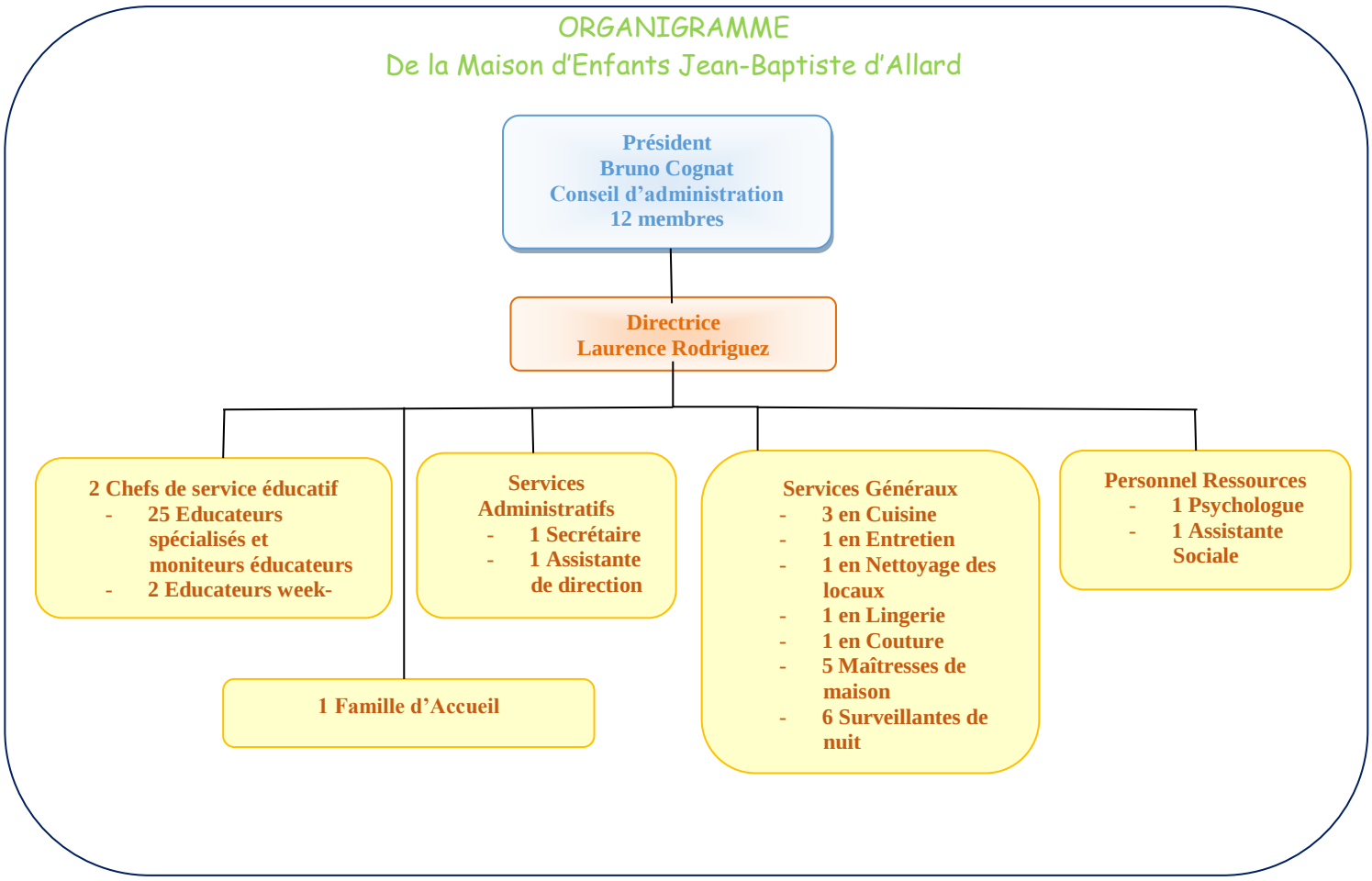

Ces corps de métiers jouent, à leur niveau, un rôle éducatif auprès des enfants et des familles reprenant la pratique issue du concept de la psychothérapie institutionnelle avec l'ensemble des adultes travaillant dans la Maison.

Les familles de parrainage font également partie des compétences et des ressources mobilisées par l'établissement.

Les postes de médecin et d'infirmière ont été remplacés en 2012 par des intervenants libéraux.

Tous les éducateurs de groupe sont référents d'enfants, et de ce fait participent aux audiences, aux synthèses, écrivent les rapports éducatifs ...

L'établissement mène une politique volontariste de formation en incitant les personnels à suivre des formations qualifiantes ou diplômantes en VAE ou en formation continue.

Ainsi, en 5 ans, 3 Moniteurs – Educateurs ont obtenu le diplôme d'ESS (Educateurs Spécialisés).

4 maîtresses de maison ont suivi une formation qualifiante (veilleuse de nuit et maîtresse de maison).

Un éducateur spécialisé est également en cours de formation CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et responsable d'unité d'intervention sociale).

Néanmoins, la Maison ne pouvant pas créer ou transformer de poste, cette progression reste limitée et tributaire de départ de salariés dans le cadre de la mobilité.

L'établissement mène également une politique d'accueil des stagiaires en travail social : les travailleurs sociaux volontaires ont suivi une formation de tuteur.

En prospective, certains métiers pourraient venir compléter l'équipe actuelle :
- l'assistante de service social a vu son champ d'intervention se densifier dans l'accompagnement des familles, qui pourrait être complété par un poste de technicien de l' »intervention sociale et familiale (TISF).
- un poste d'animation pourrait intervenir en transversal sur les groupes, à l'instar du poste d'animation culturel et d'aide aux devoirs,
- la médiation familiale pourrait également constituer un outil complémentaire dans l'accompagnement des familles, une salariée est actuellement en formation.
Le travail en 2016 sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences prépare la naissance de nouveaux métiers à l'intérieur et à l'extérieur de la Maison d'enfants et l'évolution des pratiques professionnelles.

b. Fonctions et délégations

La Directrice de la Maison dispose d'une délégation de pouvoir et de signature du Président de l'Association, avec capacité de subdélégation.

<u>Au plan financier :</u>

D'autres délégations existent dans l'établissement :
Chaque groupe peut gère une enveloppe financière pour le fonctionnement quotidien et l'animation : les fonds sont attribués par le service comptable puis contrôlés par ses soins sous l'autorité de la direction.

<u>Au plan éducatif :</u>

Des délégations fonctionnent également entre les chefs de service et les travailleurs sociaux.
- au cours de l'élaboration du projet individualisé des enfants, ou encore lors des audiences au tribunal. A défaut d'être écrite, cette délégation fait toujours l'objet d'une réflexion d'équipe. La présence du chef de service reste pour autant nécessaire au moment de l'admission, ou lorsqu'il faut porter la parole de l'institution, ou encore en cas de tensions graves.

L'autorité parentale :

Il n'y a pas de délégation de l'autorité parentale. Il y a juste une délégation de l'autorisation des parents pour pouvoir fonctionner dans les actes de la vie quotidienne liés au projet individualisé.

c . Dynamique du travail d'équipe

Le travail d'équipe est un élément majeur de la dynamique de la Maison.
L'ensemble du personnel constitue une équipe pluridisciplinaire dans laquelle on retrouve :

- une équipe de direction
- une équipe éducative
- une équipe de services généraux

Ce travail d'équipe s'inscrit dans l'exercice de diverses formes de régulation aux niveaux vertical, horizontal et transversal.

L'organisation de l'interdisciplinarité

Les différentes réunions organisées par l'institution permettent de garantir la cohérence et la complémentarité des interventions autour de l'enfant dans la mise en œuvre de son projet individuel.
La parole de chacun est importante, permettant ainsi de croiser les regards sur l'enfant, à travers des pratiques et des approches différentes.
L'interdisciplinarité se joue également à l'extérieur.
L'ensemble des équipes est soumise aux directives fixées par le conseil d'administration

Les différentes réunions de l'institution :

- Réunion de groupe
- Synthèses éducatives
- Réunion clinique
- Réunion week-end avec la direction
- Commission d'intervention de régulation de crise (CIRC)
- Commissions vacances
- analyse de la pratique professionnelle (APP)
- Commissions d'admission interne et externe
- Réunion de l'équipe éducative avec la direction
- Réunion générale du personnel
- Réunion des services généraux

Et les réunions du Conseil d'Administration, des Délégués du Personnel et commission de sécurité.
Dans le cadre du fonctionnement de la maison d'enfants, nous avons trois fêtes conviviales :
- Repas de Noël (personnel et enfants et Conseil d'Administration)
- Fête de fin d'année (personnel, enfants, partenaires et Conseil d'Administration)
- Réunion de rentrée (personnel et Conseil d'Administration).

Les modes de communication : une commission communication sera mise en place. (Fiche action n° 8)

d. Le soutien aux professionnels

La Maison a mis en place divers outils de soutien aux professionnels outre les actions de formation.
-des séances d'analyse des pratiques professionnelles (toutes les 6 semaines)
- la mise en place de la Commission d'intervention de régulation de crise (CIRC)
- les fiches événementielles qui sont traitées par la hiérarchie et qui donnent lieu à un retour sur les suites données.

Un des éléments essentiel du projet est de veiller à la bientraitance des salariés :
- être attentifs à l'isolement des personnels : prévoir des temps de rencontre et d'échanges, respect de la parole, respect des temps de liaison
- donner accès à la mobilité professionnelle
- développer la diffusion d'articles ou d'ouvrages professionnels
- solliciter des intervenants extérieurs régulièrement
- dans le projet de la restructuration des locaux, une salle de repos du personnel sera aménagée.

e. L'appartenance à un réseau

La Maison d'enfants fait partie d'une association d'associations, l'AMEL Association des Maisons d'enfants Ligériennes, qui regroupe 6 maisons d'enfants dans la Loire.
L'AMEL est d'abord une force politique et technique qui regroupe 270 salariés :
Des colloques à thème sont organisés tous le 2 ans.
Cette association permet aux 6 structures de se fédérer auprès des autorités de tutelle, et de pouvoir éventuellement répondre à des appels à projets en commun.
L'AMEL a mis en œuvre l'organisation d'analyse de bonnes pratiques professionnelles pour les cadres.

D'autres réseaux sont également activés par d'autres professionnels :
le CRIAVS (Centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles), le réseau des familles de parrainage…

6 .LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

A partir de l'analyse du mode d'organisation actuel et de l'expression des attentes des enfants, cinq scenarii ont été élaborés et soumis à une analyse critique pour construire le nouveau projet d'organisation. Il servira de base à l'établissement du futur cahier des charges architectural pour le réaménagement ou la reconstruction des locaux existants.

a. Mode d'organisation interne:

Le fonctionnement actuel :

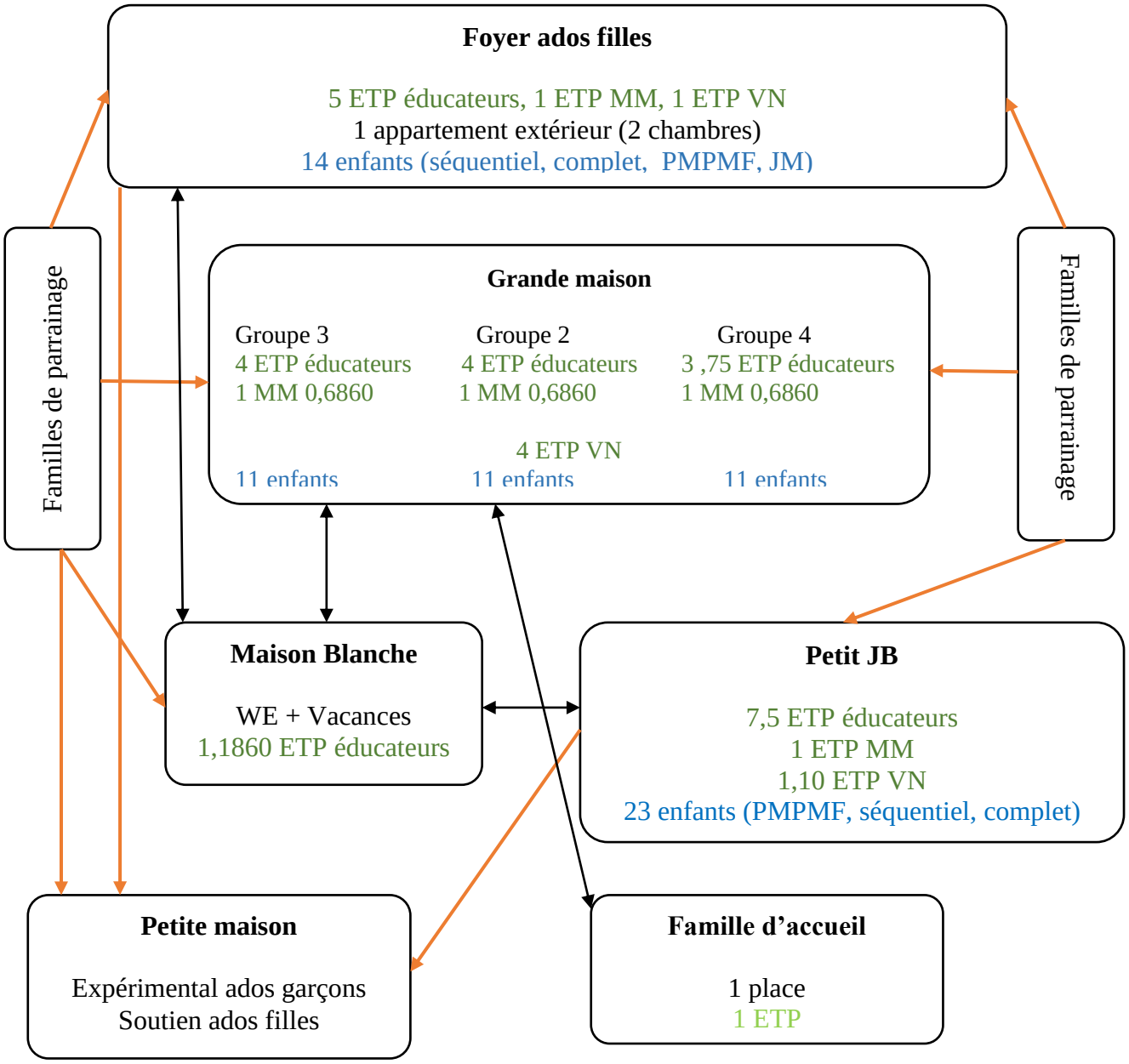

Transversal	1 directrice	0,5 lingère	0,5 bibliothécaire
	2 chefs de service	0,6 psychologue	1 cuisinier
	1 attachée de direction	1 homme d'entretien	2 aides cuisinier
	1 secrétaire	0,591 femme de ménage	
	1 couturière	0,5 assistante sociale	

b. Hébergement

Le point de vue des équipes
Internat :
Il n'y pas assez de chambres individuelles, mais tous les enfants ne souhaitent pas être seuls : il faut travailler l'intimité mais aussi le vivre ensemble en organisant de chambres modulables.
Il faut souligner l'Importance des lieux collectifs (le groupe « couloir » n'est pas adapté)
Question des douches et WC : ils sont insuffisants et inadaptés : par exemple des salles de bain situées entre 2 chambres avec accès privatif pourraient être créées.
Une adaptation des sanitaires pour les plus petits est nécessaire
Il faudrait prévoir une buanderie par groupe pour une plus grande autonomie
Il faudrait prévoir un espace permettant de recevoir les parents (notamment le dimanche soir) en toute confidentialité.
Il est Important de garder le pôle administratif dans la grande maison.

Pour améliorer la vie des groupes nous avons recueilli des idées sur la maison d'enfants et son architecture ; il a été proposé que l'on fasse :

- *De façon générale, des murs et des meubles plus chaleureux et plus colorés, changé la literie*
- *Des douches qui ressemblent à une vraie salle de bain, une baignoire*
- *Maintenir des chambres individuelles mais également collectives (jusqu'à 4 enfants par chambre) ; une maison par Groupe*
- *Réaménager une ou plusieurs salles de détente (plus d'espace, coin ordi, coin tv, coin salon…)*
- *Ils ne souhaitent plus vivre dans un endroit qui ressemble à un manoir*
- *Chambres plus grandes*
- *Télévisions dans les chambres,*
- *Une douche dans les chambres (pas toutes car certains ont peur),*
- *Un bureau éducateur plus grand.*

Pour l'extérieur :

- *Trampolines,*
- *Cages de foot (petites, côté terrain basket)*
- *Une salle de sport mixte (pour tous les groupes style gymnase)*
- *Des bâtiments avec un extérieur accessible et sans étage (de plain-pied), des espaces où il sera possible d'y faire des plantations alimentaires ou non, un espace d'occupation des animaux du genre lapins, poules …*
- *Tous sur le même site (facilité échange entre groupe). Pouvoir éparpiller les groupes dans l'espace de JB actuel.*
- *Bâtiments écologiques en forme de soleil (un lieu commun d'où part d'autres pièces comme des rayons de soleil) et sans trop de longs couloirs*
- *Possibilité qu'il y ait des murs à fresque.*

Foyer :
Point de vue des équipes :
Il n'est plus adapté et doit être repensé avec un accueil pour les garçons.

Propositions des enfants :

- *2 bâtiments (1 filles, 1 garçons) séparés à 2 étages,*
- *Chambres doubles, grandes avec douche et lavabo et des placards intégrés. Lits superposés pour gagner de la place, bureaux.*
- *Lieux communs filles et garçons et chambres séparées,*
- *Bâtiments en dehors de JB d'Allard, à l'écart des petits, personne ne sait qu'on est dans un foyer,*
- *Un bâtiment qui ressemble à une maison*
- *Double vitrage et volets qui ferment bien*
- *Une cuisine conviviale, ouverte, où on peut cuisiner (comme au foyer) avec salle à manger insonorisée,*
- *Salon confortable, convivial (canapés, fauteuils),*
- *Bureau des éducateurs plus grand, pour échanger avec les éducs,*
- *Buanderies : 2, une de chaque côté, pas dans une cave avec sèche-linge,*
- *Un étendage extérieur,*
- *Une terrasse plus grande, pour manger dehors, faire des barbecues, tables, chaises,*
- *Un jardin avec pelouse, banc, transats, tables conviviales, avec un filet de volley, des arbres pour avoir de l'ombre, un terrain de pétanque,*
- *Un coin fumeur,*
- *Couleurs chaleureuses, chocolat, marron, taupe, beige crème,*
- *Salle de sport,*
- *8 filles / 8 garçons*
- *Avoir 2 studios à côté du foyer pour expérimenter la vie en appartement avant d'aller dans un appartement en ville.*

Petit JB :

- *Des balançoires dehors, extérieur plus grand et une piscine d'été.*
- *Chambre à deux.*
- *Espace intérieur plus grand.*
- *Plus de jeux intéressants pour nous (plus facile, plus adapté en fonction des âges),*
- *Des dortoirs et un grand jardin.*
- *Chambres avec plus de couleur.*
- *Un terrain de foot.*

c. Restauration

Restauration :

La cuisine est le cœur de la Maison d'enfants. Elle valide l'esprit maison. Il est essentiel de la maintenir dans la future restructuration.
Dans le règlement de fonctionnement, il est noté que :

« Les repas de l'établissement sont assurés soit par le cuisinier, soit par la maîtresse de maison, soit par les éducateurs avec les jeunes. La Maison d'enfants peut prendre en compte des régimes alimentaires. Elle respecte la religion de chacun. L'institution précise qu'elle n'est pas en mesure de cuisiner des aliments hallal ou casher. »

d. Soins

Il n'y a plus à l'interne de médecin ni d'infirmier mais un bilan médical est obligatoire. Seul un psychologue est salarié : il voit tous les enfants dès leur arrivée et participe aux réunions d'équipe et de synthèses.
Le circuit de la distribution de médicaments sera retravaillé (suite à l'évaluation externe) et une procédure sera rédigée.
Les parents doivent faire établir par le médecin une ordonnance de prescription autorisant la Maison d'enfants à délivrer les médicaments courants (maux de tête, de ventre)
Revoir également l'autorisation de soins à l'hôpital qui doit figurer dans le document individuel de prise en charge (DIPC).
(fiche action n° 9)

Partenariat :

La Maison d'enfants aura le souci, dans les 5 ans à venir de mettre en place des conventions de partenariat avec les services de soins du territoire. Dans cette attente, les cadres de la Maison d'enfants doivent veiller de façon permanente au lien avec tous nos partenaires.
Pour cela, des rencontres annuelles seront programmées.
(fiche action n° 10)

e. Accompagnement social

Il faut souligner la présence dans la structure d'une assistante sociale qui est prévue pour organiser les relations avec les familles de parrainage. Aujourd'hui, son rôle peut-être ressource dans la problématique des familles accompagnées.

f. Activités

La Maison d'enfants est en capacité de proposer des activités en interne sur des temps de soirée, mercredi après-midi, week-ends et vacances.
Dans le cadre du projet individuel, l'activité peut être externalisée avec différentes associations sportives ou culturelles.
Le financement et la mise en place des accompagnements seront discutés lors de la co-construction du projet individuel avec les parents.

Les activités et le Projet Individuel :

Il est important aussi de laisser du temps libre aux enfants confiés, apprendre à ne rien faire et les inscrire dans une réalité du coût financier des activités. Attention à la suractivité !

Socialisation des enfants :
En Maison d'enfants, il est quelque fois difficile de vivre la socialisation de la même façon qu'en famille. Nous en avons le souci, et nous devons être bienveillants dans toutes nos réponses exceptionnelles.

Les partenaires pour les activités :
Des conventionnements avec les partenaires extérieurs doivent être favorisés, un salarié doit en être référence pour faire vivre ce partenariat.
(fiche action n°11)

Les camps :
Ils sont des outils éducatifs à part entière de la Maison d'enfants. Ils sont organisés sur des temps de vacances et ouverts à toute la Maison d'enfants

g. Moyens matériels

La Maison d'enfants dispose des moyens matériels indispensables à son bon fonctionnement.
La rédaction de ce projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre d'un projet architectural adapté aux nouveaux besoins.

h. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariat et ouverture

L'évaluation externe a consacré 7 pages à ce thème :
Il en ressortait plusieurs préconisations :
- mettre en place une réflexion collective autour du partenariat : *le précédent Projet d'établissement restait très flou sur cette notion de partenariat (peut-être distinguer le partenariat contraint et le partenariat choisi ?).*
- déléguer à certains membres du personnel la coordination des partenariats : cette question a déjà été abordée dans le chapitre « activités » et appelle la mise en place de protocoles, des conventions.
- prévoir des objectifs liés à l'ouverture vers l'extérieur et réaffirmer la politique d'ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

Le nouveau projet d'organisation interne
Sur la base des travaux du Comité de pilotage, et après analyse des cinq scénarios proposés par la direction, le Conseil d'administration a retenu le schéma suivant :

Le parcours de l'enfant à JB d'Allard

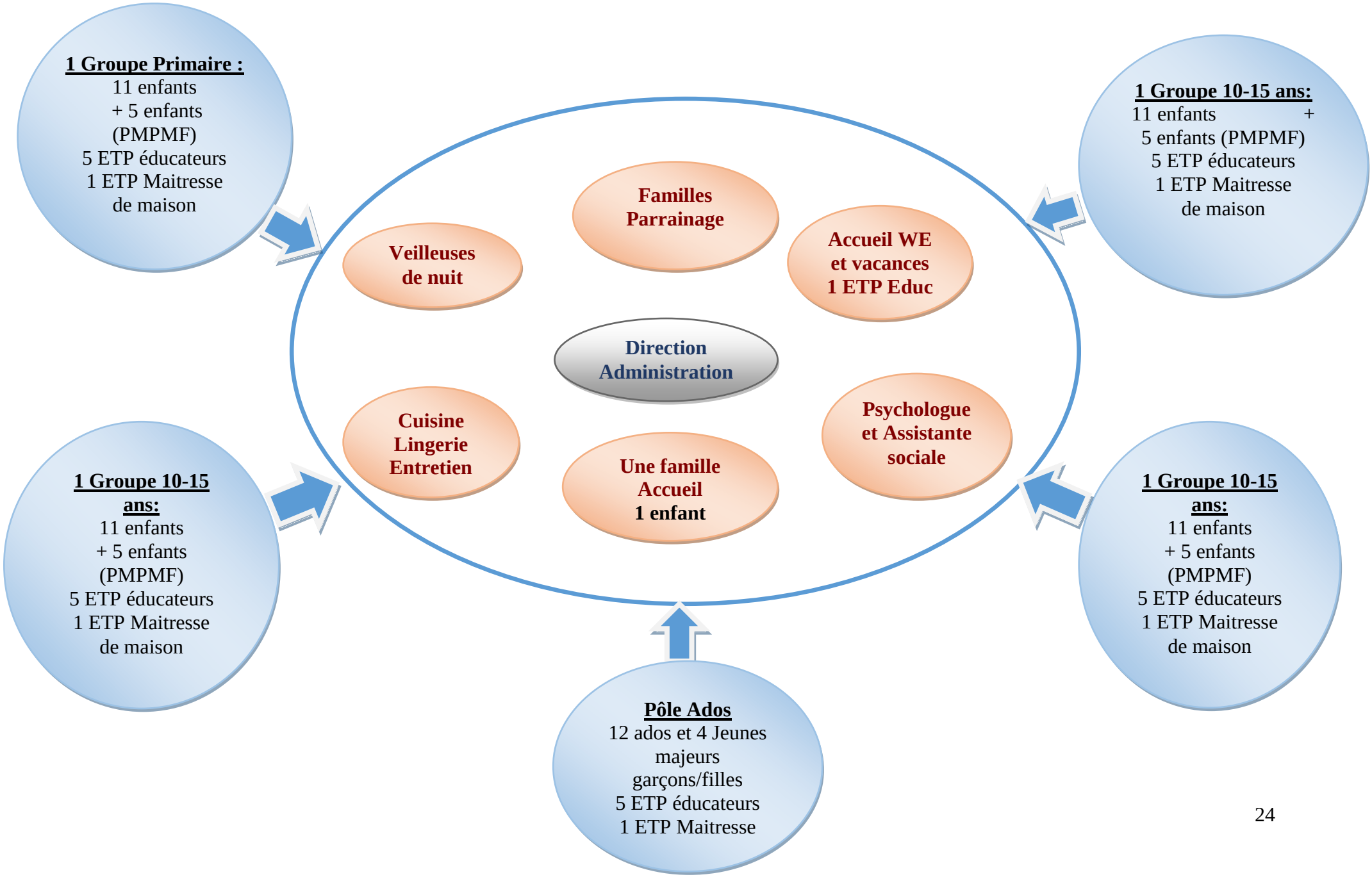

7. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DEVELOPPEMENT

a. Objectifs à mettre en œuvre

Les objectifs à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années s'organiseront essentiellement autour de la réflexion sur la nouvelle organisation interne de la Maison d'enfants à partir du scénario retenu par le Conseil d'Administration qui devra s'articuler avec le projet architectural de restructuration des locaux et de leur destination future.

Par ailleurs, onze fiches actions qui concernent différents aspects de la prise en charge des enfants et du fonctionnement de l'établissement feront également l'objet d'un plan d'action pour les 5 prochaines années.

La trajectoire du projet de la Maison d'enfants JB 2016-2020

Il y a donc une grande variété de situations, une complexité qui nous rends toujours à la recherche du plus adéquate, toujours en chemin dans un parcours.

L'épreuve du temps est une boussole comme l'apprentissage par l'expérience, la personnalisation des projets pour éviter la violence dans le soin.

Il n'y a donc pas de prêt-à-porter éducatif. Le parcours de l'enfant est donc celui d'un bateau entre deux rives. Notre pratique se construit dans des écarts extrêmes (entre maintien du lien et travail de désillusions d'un enfant face à sa famille) entre par exemple subsidiarité et vicariance des repères ontologiques, éthiques (de la discussion, de la responsabilité, du juste) orientent nos actions.

Parcourant le projet, nous percevons aussi l'étendue de ce qu'il nous reste à parcourir avec des questions non résolues auxquelles nous souhaitons que le lecteur de ce projet puisse nous aider à avancer.

Nous faisons le pari qu'en :

- Réduisant le nombre d'enfants accueilli en même temps sur un groupe,
- Diversifiant les modes d'accompagnement,
- Activant les ressources présentes autour de l'enfant,
- Recevant plus les familles à l'intérieur de la maison d'enfants,

nous pourrons trouver des solutions plus adaptées à chacune des situations.

b. Plan d'action

Ce plan d'action est tiré des réflexions des groupes de travail autour du présent projet d'établissement : il conviendra que le comité de suivi soit attentif à son évaluation régulière en termes d'effets (voulus ou non voulus).

Ce plan d'action n'est pas exhaustif: il sera enrichi au fil des cinq prochaines années des nouvelles problématiques qui se feront jour et qui devront être travaillées.

N° Fiche	Intitulé	Groupe concerné	Responsable institutionnel	Echéance
1	Création d'un foyer ados garçons.	Equipes éducatives.	Direction et chefs de service.	
2	Réorganisation de la prise en charge les week-ends et pendant les vacances.	Ensemble des services.	Direction et chefs de service.	
3	Intégration des parents dans les CVS.	Equipes éducatives.	Direction et chefs de service.	
4	Evaluation des outils CIRC et fiches événementielles.	Ensemble des services	Direction et chefs de service.	
5	Réflexion sur l'organisation des séjours de rupture.	Ensemble des services et partenaires.	Direction et chefs de service.	
6	Les nouveaux moyens de communication			
7	Le règlement de fonctionnement			
8	Le livret de procédure			
9	Redéfinir avec les partenaires la complémentarité des placements relais	Travailleurs sociaux et partenaires.	Direction et chefs de service.	
10	Créer un livret de sortie.	Assistante sociale et équipe éducative.	Direction.	
11	Politique de communication interne et externe.	Ensemble des services.	Direction et chefs de service.	
12	Procédures circuit des médicaments et autorisation de soins.	Equipe éducative et sanitaire.	Direction.	
13	Signature de conventions avec les partenaires : définition de la politique d'ouverture de l'établissement.	Equipes éducatives et Direction.	Direction.	
14	Mise en place des référents en charge du suivi des conventions avec les partenaires.	Equipes éducatives et Direction.	Direction.	

c. Fiche action et de suivi

FICHE ACTION N°1

Objectifs	Redéfinir avec les partenaires la complémentarité des placements relais.
Groupe projet	Travailleurs sociaux des groupes.
Responsable projet	Direction et chefs de service.
Personne/service/partenaires concernés	Partenaires du territoire qui proposent des placements relais.
Moyens mis en œuvre	Rencontres, élaboration de conventions.
Echéancier	
Indicateurs	Nombre de placements relais réalisés.
Analyse globale	

FICHE ACTION N°2

Objectifs	Création d'un foyer ados garçons en complémentarité avec le foyer ados filles.
Groupe projet	Equipes éducatives.
Responsable projet	Direction et chefs de service.
Personne/service/partenaires concernés	Développer le réseau d'insertion et de formation professionnelle sur le territoire.
Moyens mis en œuvre	Rencontres partenaires, élaboration du projet architectural.
Echéancier	
Indicateurs	
Analyse globale	

FICHE ACTION N°3

Objectifs	Réorganisation de la prise en charge les week-ends et pendant les vacances.
Groupe projet	Représentants des services.
Responsable projet	Direction et chefs de service.
Personne/service/partenaires concernés	Tous les groupes.
Moyens mis en œuvre	Réflexion sur le site retenu pour le regroupement des enfants le week-end, mise en œuvre.
Echéancier	
Indicateurs	Degré de satisfaction des enfants et des équipes.
Analyse globale	

FICHE ACTION N°4

Objectifs	Intégration des parents dans les CVS.
Groupe projet	Equipes éducatives.
Responsable projet	Direction et chefs de service.
Personne/service/partenaires concernés	Parents, membres du CA.
Moyens mis en œuvre	Réunion d'information, proposition de cooptation.
Echéancier	
Indicateurs	Nombre de parents présents aux CVS.
Analyse globale	

FICHE ACTION N°5

Objectifs	Créer un livret de sortie.
Groupe projet	Assistante sociale et équipe.
Responsable projet	Direction.
Personne/service/partenaires concernés	Services sociaux, logement.
Moyens mis en œuvre	Temps de réunion pour l'élaboration du document, impression et diffusion.
Echéancier	
Indicateurs	Impact du document sur la prise en charge de la sortie.
Analyse globale	

FICHE ACTION N° 6

Objectifs	
Groupe projet	
Responsable projet	
Personne/service/partenaires concernés	
Moyens mis en œuvre	
Echéancier	
Indicateurs	
Analyse globale	

FICHE ACTION N° 7

Objectifs	
Groupe projet	
Responsable projet	
Personne/service/partenaires concernés	
Moyens mis en œuvre	
Echéancier	
Indicateurs	
Analyse globale	

FICHE ACTION N° 8

Objectifs	
Groupe projet	
Responsable projet	
Personne/service/partenaires concernés	
Moyens mis en œuvre	
Echéancier	
Indicateurs	
Analyse globale	

FICHE ACTION N° 9

Objectifs	Evaluation des outils CIRC et fiches événementielles.
Groupe projet	Groupe pluridisciplinaire à mettre en place.
Responsable projet	Direction et chefs de service.
Personne/service/partenaires concernés	Tous les services, Conseil départemental, juges, AEMO,…
Moyens mis en œuvre	Temps de réunion pour analyse des données.
Echéancier	
Indicateurs	Mesurer la récurrence des événements, mesurer l'impact des mesures correctives.
Analyse globale	

FICHE ACTION N°10

Objectifs	Réflexion sur l'organisation des séjours de rupture.
Groupe projet	Groupe à mettre en place.
Responsable projet	Direction et chefs de service.
Personne/service/partenaires concernés	Ensemble des services et partenaires.
Moyens mis en œuvre	Recherche de financements, recherche de sites.
Echéancier	
Indicateurs	Nombre de séjours réalisés.
Analyse globale	

FICHE ACTION N°11

Objectifs	Définir une politique de communication interne et externe.
Groupe projet	Groupe à constituer.
Responsable projet	Direction et chefs de service.
Personne/service/partenaires concernés	Ensemble des services.
Moyens mis en œuvre	Temps de réunion.
Echéancier	
Indicateurs	Amélioration des circuits de communication interne : évaluation de l'image de l'association à l'extérieur.
Analyse globale	

FICHE ACTION N°12

Objectifs	Retravailler les procédures de circuit des médicaments et autorisation de soins.
Groupe projet	A définir.
Responsable projet	Direction et chefs de service.
Personne/service/partenaires concernés	Tous les groupes et intervenants médicaux / paramédicaux, parents.
Moyens mis en œuvre	Temps de concertation pour la rédaction des procédures.
Echéancier	
Indicateurs	Nombre d'incidents.
Analyse globale	

FICHE ACTION N°13

Objectifs	Signature de conventions avec les partenaires : définition de la politique d'ouverture de l'établissement.
Groupe projet	A définir dans les groupes.
Responsable projet	Direction.
Personne/service/partenaires concernés	Equipes éducatives et direction, partenaires associatifs, institutions.
Moyens mis en œuvre	Temps dédié à la rencontre des partenaires, et à l'élaboration des conventions.
Echéancier	
Indicateurs	Nombre de conventions signées et mesure de l'efficacité de leur mise en œuvre.
Analyse globale	

FICHE ACTION N°14

Objectifs	mise en place des référents en charge du suivi des conventions avec les partenaires.
Groupe projet	A définir dans les groupes.
Responsable projet	Direction et chefs de service.
Personne/service/partenaires concernés	Equipes éducatives et direction, partenaires associatifs, institutions.
Moyens mis en œuvre	Temps dédié à la rencontre des partenaires, et au suivi des conventions.
Echéancier	
Indicateurs	Développement du partenariat, durée de vie des partenariats.
Analyse globale	

Annexe 1

Définitions de certains principes

1) Conserver l'esprit maison :

L'esprit maison c'est tenter de pouvoir vivre ensemble, ensemble des vivants dans l'institution, provisoirement avec des repères matériels, humains, ou le potentiel de soi peut advenir, la créativité et la souplesse apparaissent, la lourdeur institutionnelle et organisationnelle ne dominent pas (exemple heures des repas fixes mais aussi variables. C'est donc une petite structure.

2) Le parcours de chaque enfant et de sa famille

Le parcours de l'enfant ne relève pas d'un automatisme de passage dans les trois formes actuelles de placement. Un placement internat ne devient pas obligatoirement, à échéance séquentiel ou PMPMF. Le parcours s'inscrit dans :

- a) la situation clinique de l'enfant, risque ou danger, symptôme, problématique de parentalité repérée,

-b) la fonction des tiers inspecteur ASE, Responsable Educatif Enfance, juge des enfants qui valide le cadre de placement. Nous ne sommes pas dans une auto appropriation. Nous communiquons ces éléments. Un des fondements du judiciaire avec, par et dans le débat contradictoire organise cette fonction. Les tiers se positionnent.

-c) la dynamique de l'accueil,

<u>La dynamique du travail :</u>

C'est une boussole de nos interventions. Sans dynamique une situation peut s'enkyster, se transformer en impasse. Nous reprenons les éléments de Fustier sur la différence entre cadres et processus :

- une situation n'avance pas du fait du cadre, inadéquate
- une situation n'avance pas du fait de processus, en jeu.

Dans cette configuration, les éléments retenus sont les suivants :

1. Nous vérifions autant l'évolution d'une situation, que le rapport à la norme.
2. Le travail peut s'effectuer autant avec la famille, qu'avec un enfant.
   Un seul élément nous suffit parfois comme signe d'évolution d'une situation.
3. La construction d'un lien est déterminante entre liens d'attachements et d'accompagnements. Nous reprenons la belle formulation de Pierre VERDIER :

« On ne peut vivre que parce qu'on a connu un minimum d'attachements et on ne grandit que par des séparations successives et assumées ».

4. La construction d'un accordage, qui s'il n'existe pas amène des incompréhensions et des jugements de valeurs, ou la rupture d'une alliance thérapeutique.
5. La fonction des tiers qui nous interpellent.

3) Renforcer le travail avec les familles

Deux formes organisent ce thème :

- le respect de l'autorité parentale dans le cadre du placement, recommandation ANESM,

- les différentes formes de la vie sociale ou de la participation.

De la participation :
Nous reprenons les nuances décrites par la philosophe Joëlle Zask sur les particularités de celle-ci :

- Participer c'est prendre part
- Participer c'est contribuer
- Participer c'est bénéficier

Quatre formes de travail sont proposées aux enfants/parents dont trois à options potentielles :

1. Nous ne revenons pas sur la co-construction du projet personnalisé obligatoire.
2. Le CVS permet d'ajuster au mieux les prestations offertes dans l'institution par la parole des usagers enfants et parents.
3. Un groupe d'expression est mis en place autour d'une thématique éducative partagée ; par exemple, doit-on manger de tout ? peut-on être puni de loisirs ? ; où parents et enfants participent. L'animation est assurée par le personnel de la MECS. Retranscription des échanges et débats à ceux qui le souhaitent.
4. Un autre groupe d'expression fonctionne avec des mêmes thématiques. L'animation est multiforme, personnel de la MECS, enfant anciens usagers, anciens parents devenus experts.

La reconnaissance de cette fonction d'enfants ou de parents experts légitime leurs parcours et leurs savoirs.

Par exemple, au foyer ados, « AD » va bientôt partir après 8 ans de prise en charge. Au cours de cette dernière année, dans des instants de crise et de tension avec de nouvelles filles ; elle a joué un rôle auto-calmant, apaisant autant que les éducateurs et sa légitimité n'est pas contestable. Peut-elle participer deux fois par an à une réunion à thème ?

Par exemple, nous allons laisser « Mme B » après x années de prise en charge de ses enfants qui « poussent à bout ». Après des échanges, des colères et remises en causes de sa part, son savoir-faire avec le lien tyrannique est devenu un acquis. Elle est devenue un parent expert pour cette question.

Ces deux personnes là, adolescente et mère de famille pourraient animer avec nous la formule de travail du point N°4.

Ce mode de fonctionnement s'inspire plus de pratiques d' « empowerment » (appropriation du pouvoir d'agir), « recovery » (rétablissement) dans le cadre de la participation des usagers, la santé mentale, ou même physique. La participation des patients à la formation médicale s'inscrit dans le projet PACTEM patients acteurs de l'éducation médicale.

Annexe 2 règlement de fonctionnement et le livret de procédure

Annexe 3

Evolution des publics accueillis :

Les tableaux statistiques qui suivent permettent de pointer les évolutions sur les 4 dernières années :

- Le Pôle Diversifié :

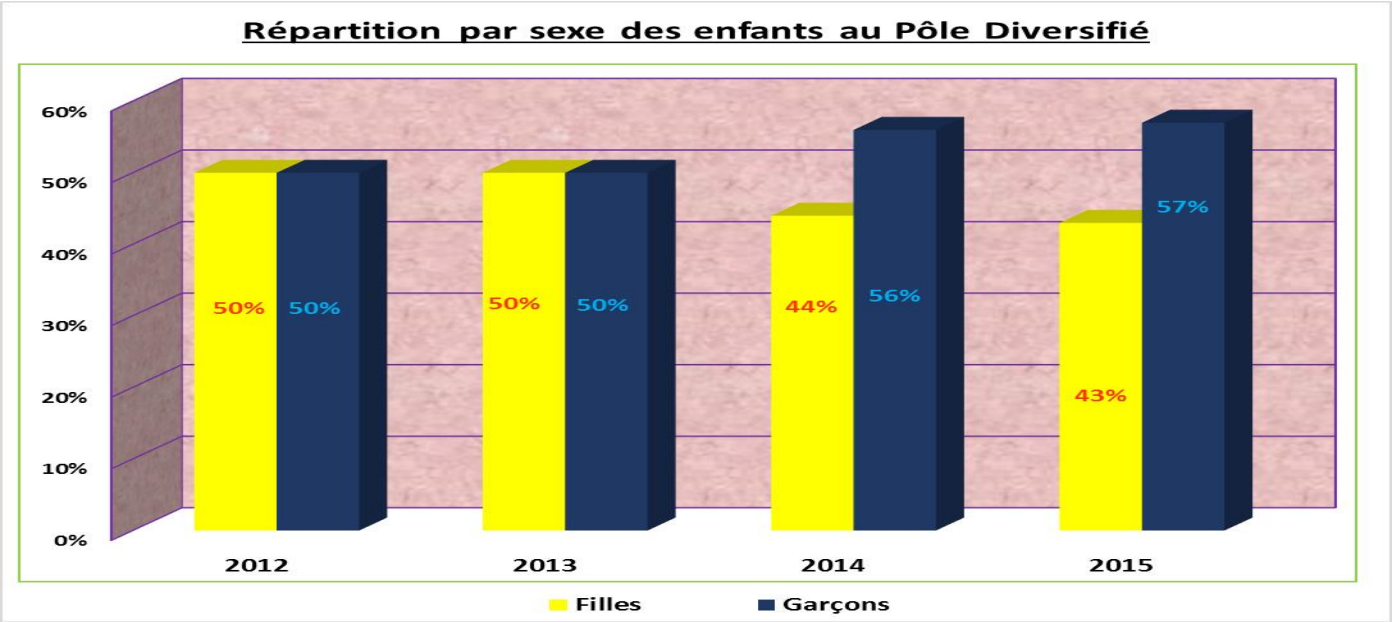

La répartition des filles et des garçons sur le Pôle Diversifié a varié le long des années passées. A égalité parfaite entre garçons et filles pour les années 2012 et 2013, les garçons sont plus nombreux (56%) que les filles (44%) en 2014 et en 2015, la tendance s'inverse avec plus de filles (57%) que de garçons (43%).

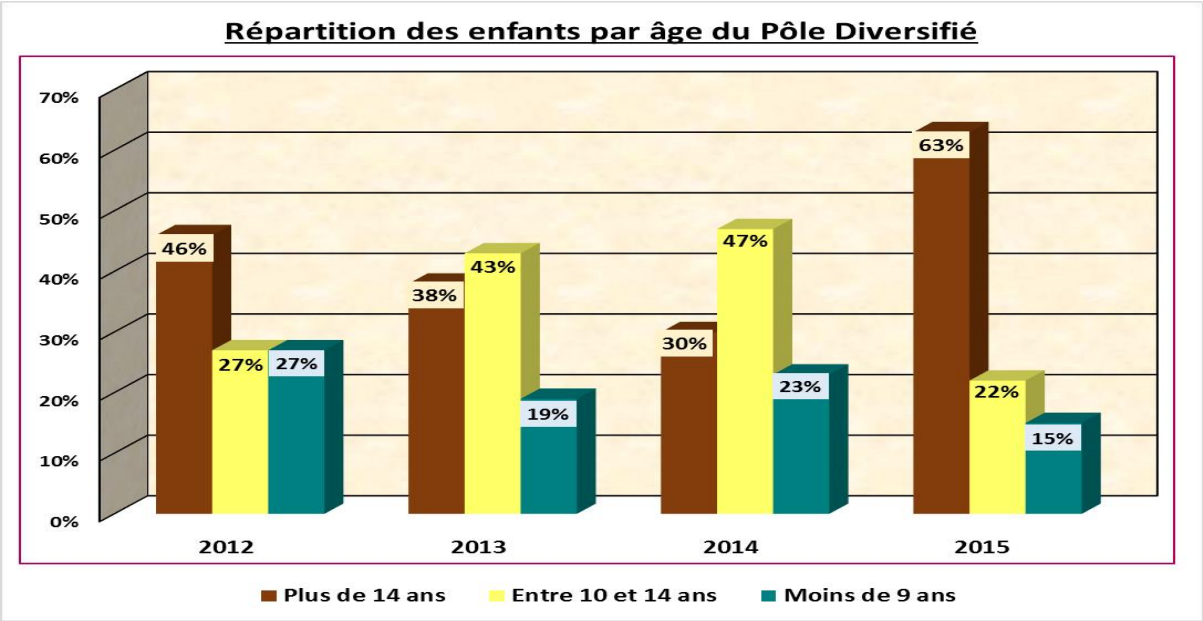

La répartition des enfants par âge sur le Pôle Diversifié (9 ans et moins, de 10 à 14 ans, plus de 14 ans) montre que les plus de 14 ans sont majoritaires en 2015 (63%), contre 46% en 2012, 38% en 2013 et 30% en 2014.

Les enfants âgés entre 10 et 14 ans sont les plus nombreux sur les années 2013 et 2014 avec respectivement 43% et 47% ; contre seulement 27% en 2012 et 15% en 2015. Enfin, les « petits », de 9 ans et moins, sont de moins en moins nombreux sur le Pôle diversifié: 27% en 2012, en passant par 19% en 2013, 23% en 2014 et seulement 15% en 2015.

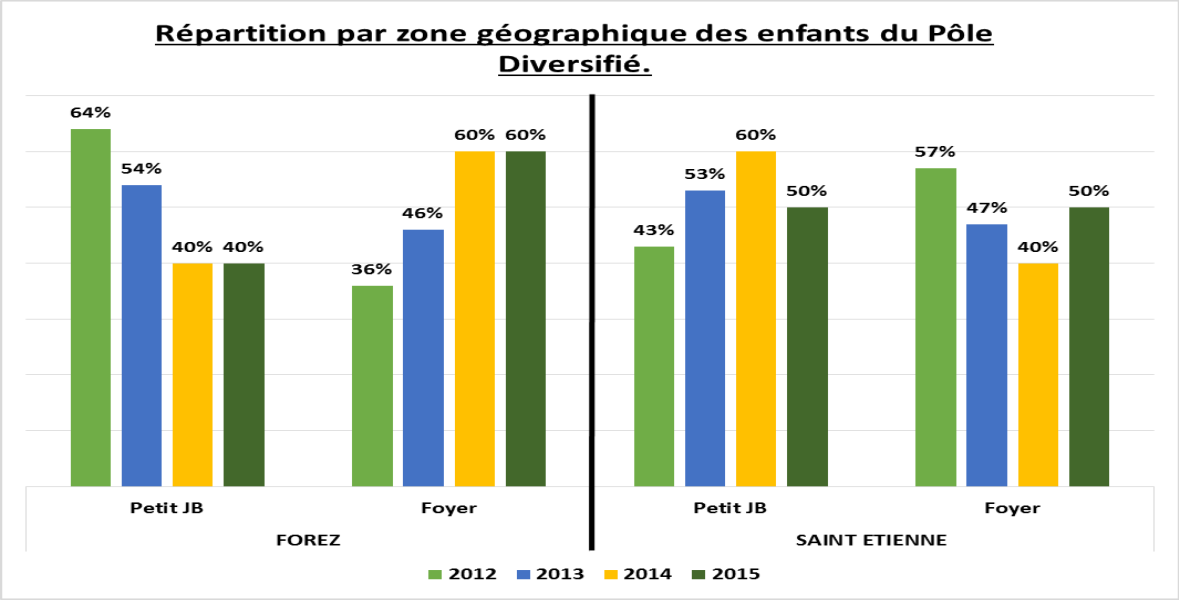

Les enfants présents sur le Pôle Diversifié viennent essentiellement de deux territoires :

- *La plaine du Forez,*
- *Saint Etienne et sa couronne.*

Depuis 2012, nous remarquons que l'accueil se fait autant sur l'un ou l'autre territoire.

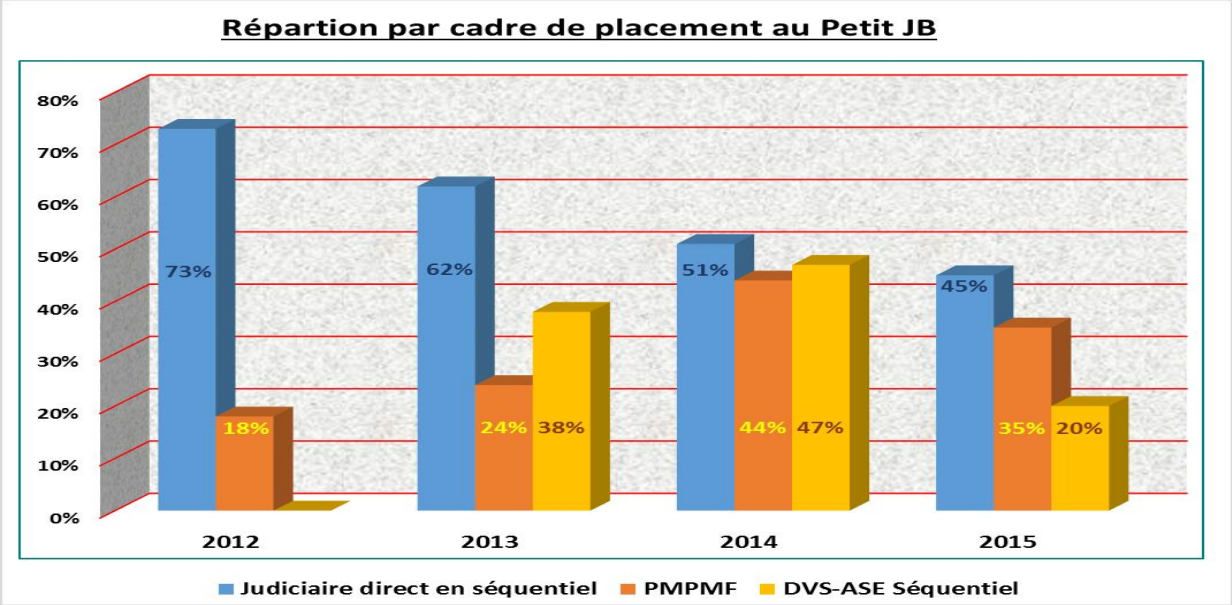

Nous constatons une baisse conséquente du placement judiciaire direct depuis 2012. Il y a une augmentation nette des prises en charges de placement avec maintien prioritaire en milieu familial (18% en 2012 contre 35% en 2015).

- Le Pôle Complet :

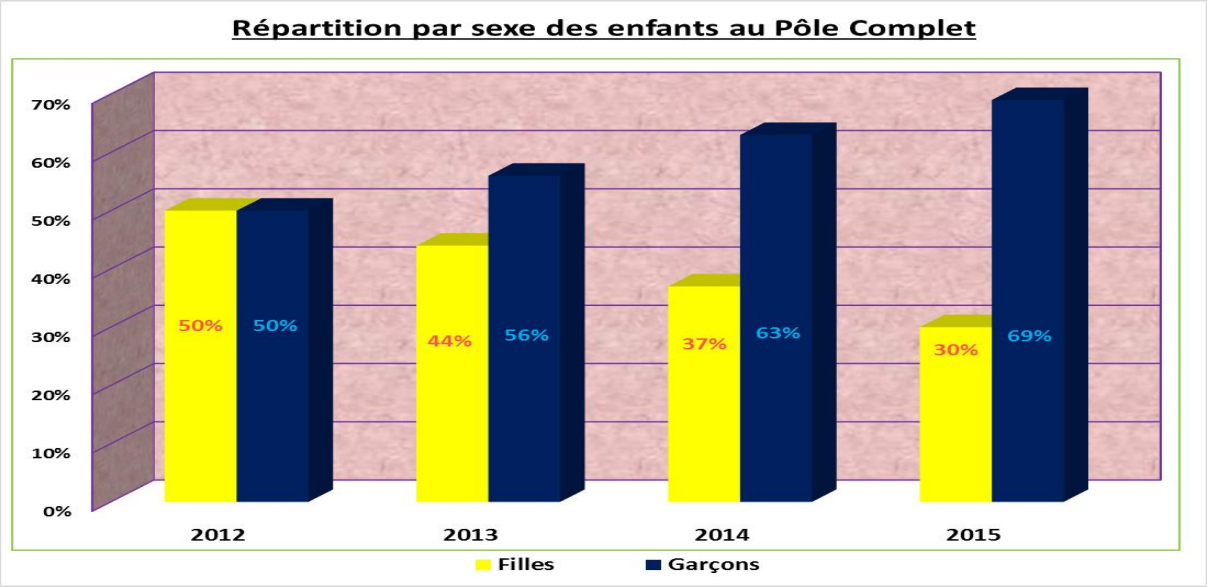

Augmentation nette des garçons accueillis depuis 2012.

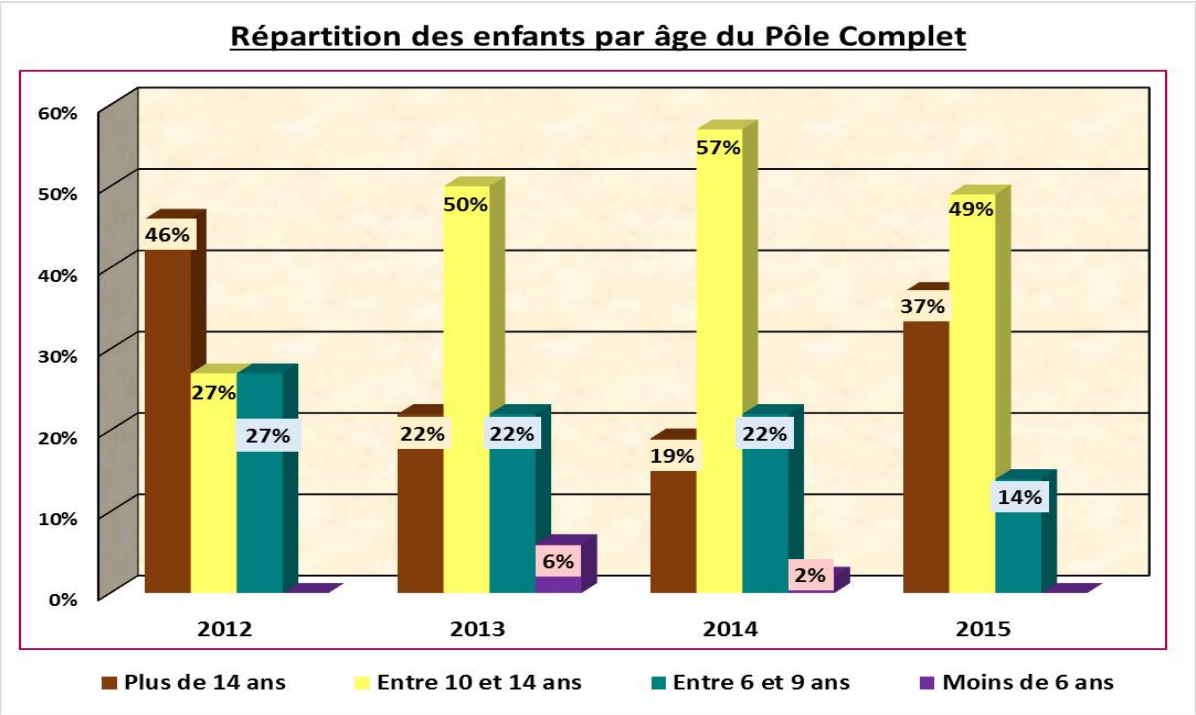

La tranche d'âge la plus importante reste celle des enfants de 10 à 14 ans depuis 2013.

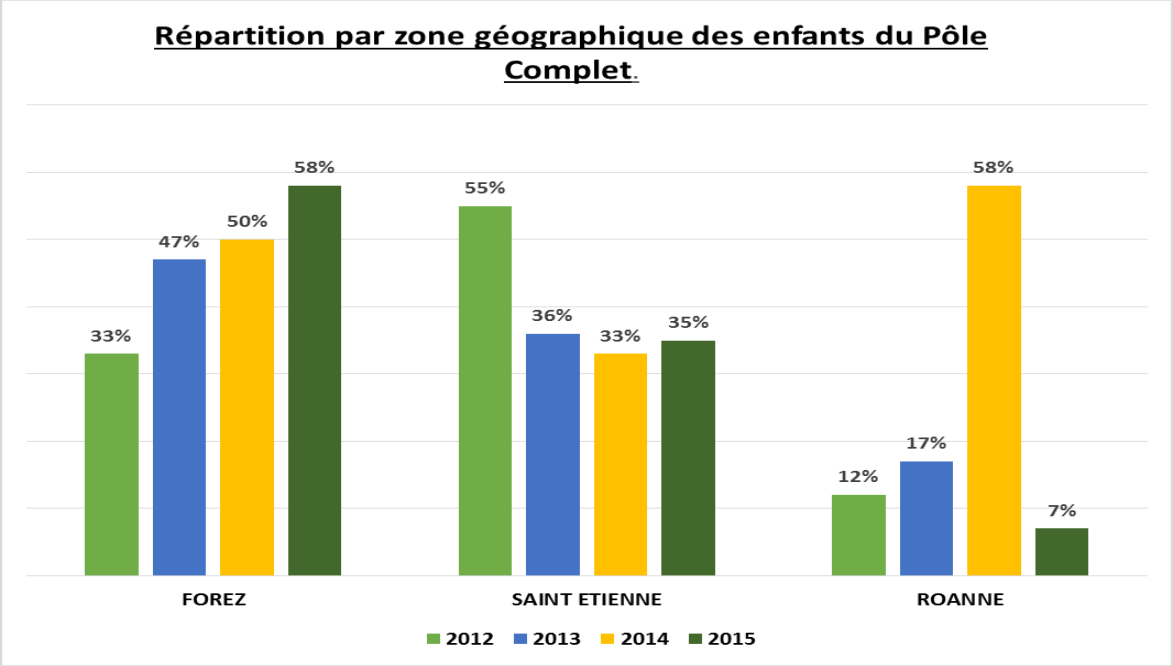

Dans le cadre du placement complet, nous accueillons depuis 2012 de plus en plus d'enfants qui sont issus du Forez.

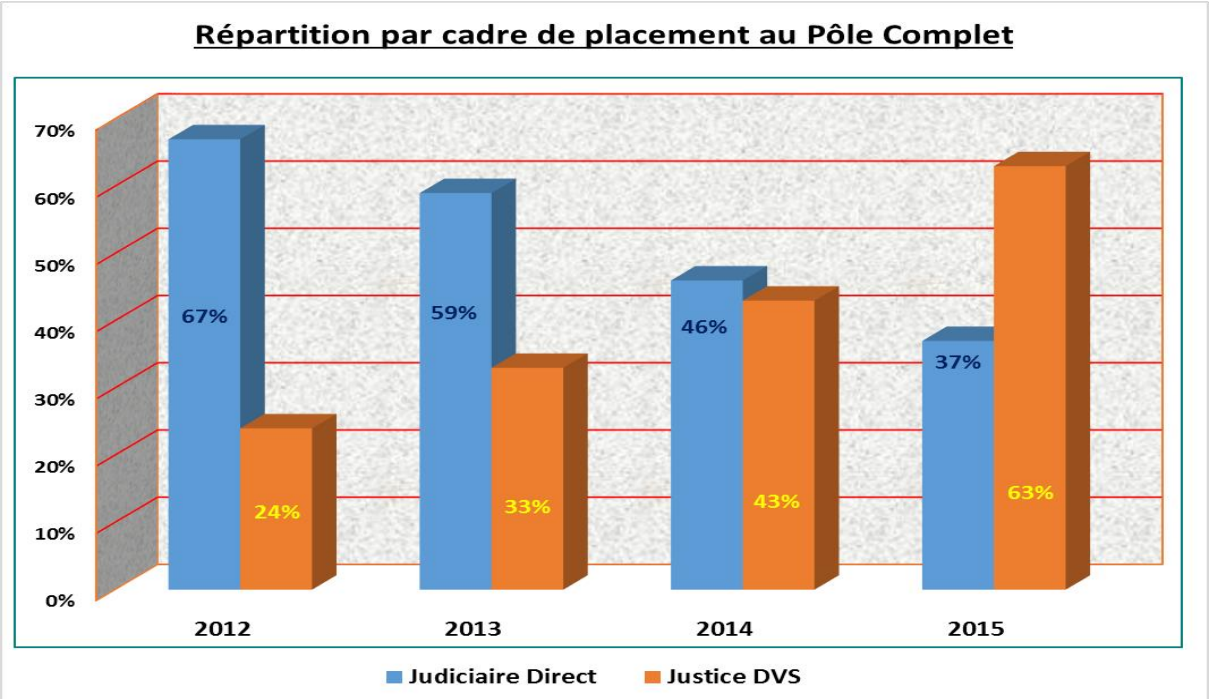

Le cadre du placement en judiciaire direct est en nette diminution depuis 2012, suite à la Loi de Mars 2007 concernant le concept de subsidiarité (intervention auprès de l'enfant et de sa famille uniquement au niveau des points défaillants).
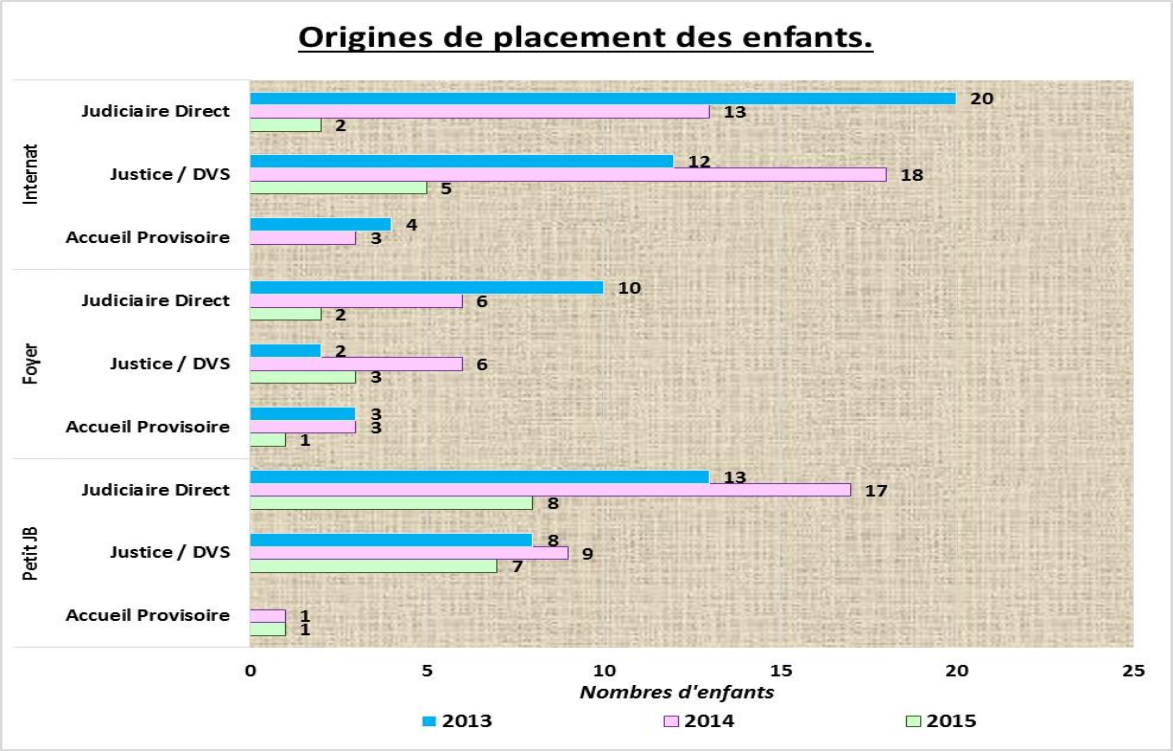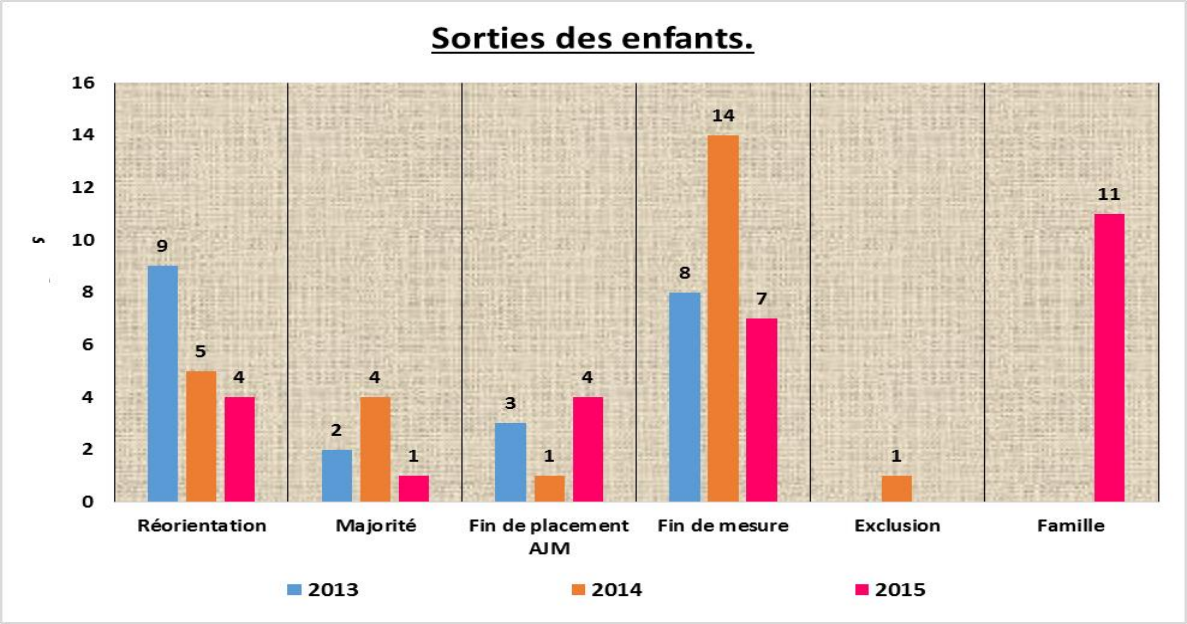
Le parcours des enfants depuis 2013